

Sujet : [INTERNET] TR : A l'attention de madame la commissaire enquêteur , projet de carrière de Quignec

De : GUERLESQUIN <guerlesquin@wanadoo.fr>

Date : 19/11/2021 09:07

Pour : Madame MARTIN enquête publique <martinmyk29@gmail.com>, enquête publique <philippe.dhelin@finistere.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint un mail reçu hier soir concernant la carrière de Quignec.

Je vous en souhaite bonne réception,

Cordialement,

L'Adjoint Administratif

Maryline LE ROY

Mairie de Guerlesquin

Place du Martray

29650 GUERLESQUIN

Tél. 02.98.72.81.79

Le : 18 novembre 2021 à 18:35 (GMT +01:00)

De : "Alain Kerninon" <alain.kerninon@gmail.com>

À : "guerlesquin@wanadoo.fr" <guerlesquin@wanadoo.fr>

Objet : A l'attention de madame la commissaire enquêteur , projet de carrière de Quignec

L'avis de l'autorité environnementale est suffisamment critique et pose trop de questions pour que je puisse donner un avis favorable au projet.

Plusieurs points ont particulièrement attiré mon attention:

1) destructions de 90 mètres de haies existantes

Les mesures compensatoires doivent être immédiates, la faune sera impactée dès maintenant, nous n'allons pas attendre de 25 à 30 ans!!!

2) l'activité criblage et concassage est très bruyante. les mesures des niveaux d'émergence sonore ont été prises par vent léger et ne tiennent pas compte de l'influence de vents plus soutenus qui transporteront les bruits .. Idem pour les poussières.

Je note que les contrôles seront effectués tous les 3 ans c'est à dire à minima.

3) "dans l'éventualité d'un tarissement ou d'une perte de fonctionnalité d'un forage le porteur de projet s'engage à rechercher un moyen de substitution à l'utilisateur"

À défaut de prouver que ce projet n'aura pas d'incidence sur les forages existants le porteur de projet doit chercher dès maintenant des moyens de substitution et les présenter dans l'enquête publique.

4) suivi de la qualité des eaux rejetées dans le yar également effectué à minima 1 fois par an .

Pas de certitude sur la qualité de ces eaux.

5) le chemin rural no 2 peut-il sans dommages accepter le trafic routier supplémentaire de camions et engins et ce pendant 30 ans. quid de l'entretien et de la remise en état? Ce n'est pas au citoyen lambda de payer ces travaux.

6) incidence des tirs d'explosifs sur la chapelle saint Trémeur monument historique situé à quelques centaines de mètres.

7) J'ai du mal à comprendre qu'un terrain remblayé avec des matériaux inertes puisse retrouver les qualités nécessaires pour l'agriculture (porosité, fertilité etc...)

8) Combien de riverains sont concernés par l'étude de dangers?

9) Différence de tonnages entre l'extraction et l'accueil matériaux inertes 150000 tonnes et 250000 tonnes, j'ai bien noté que le site ne recevra pas de mâchefers ,résidus d'incinérations d'ordures ménagères.

Madame Françoise Pilidjian habitante de Guerlesquin